



**DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENTS OU  
DE JUSTIFICATIONS CONCERNANT VOS REVENUS**



Télécopie

Mél : [muri@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:muri@dgfip.finances.gouv.fr)

Réception du lundi au vendredi sur rendez-vous

M ou Mme

Affaire suivie par :

Le 31 juillet 2013

Madame, Monsieur,

En application des articles L.10 et L.16 du livre des procédures fiscales <sup>(1)</sup>, je vous prie de bien vouloir me fournir les éclaircissements ou les justifications demandés, concernant la déclaration de vos revenus des années 2010 et 2011.

Vous disposez d'un délai de deux mois à partir de la réception de cette demande pour m'adresser votre réponse.

À défaut de réponse dans le délai fixé, je vous informe que votre imposition sera établie d'office en application des articles L.69 et L.73 du livre des procédures fiscales <sup>(1)</sup>.

La présente lettre comporte 8 feuillets imprimés recto-verso, y compris celui-ci et une annexe de 8 feuilles imprimées recto-verso.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspectrice des Finances Publiques,

(1) Ces dispositions sont reproduites à la fin du document.